



**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement grade au titre de l'année
2026 est établi comme suit :**

Monsieur le Maire de la commune de MORAGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2016/26 du 24 mai 2016 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées l'Autorité Territoriale le 1^{er} juillet 2021, après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix

Arrête

Article 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	Promouvable à la date :du
BILEAU Roxane	Adjoint administratif	01/02/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	0
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2

Le Maire de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en mairie,
- Transmis au Centre de Gestion de la Charente Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex) ou par le biais de l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Fait à Moragne
Le 16 septembre 2025
Le Maire,



Bruno BESSAGUET

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Bruno Bessaguet", written over the printed name and partially overlapping the official seal.